

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 31 JANVIER 2024 à 20 HEURES**

Date de la convocation : 16 JANVIER 2024

Présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme VILLARD Sylvie, M. GAGLIOLO Philippe, M. NOGARA Yann, M. GOUTTEFARDE Damien, M. TROTTET Maxime et Mme MATHIEU Nicole.

Absentes avec pouvoir : Mme DAVIN Julie pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Mme VILLARD Sylvie.

M Philippe MAYERE a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023 n'appelant aucune observation, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres,

1- CCFE Approbation nouveau pacte fiscal et financier (D01-2024-01-31)

Monsieur le Maire explique que la CCFE a approuvé le nouveau pacte fiscal et financier par délibération du 8/11/2023. Il est demandé aux communes membres de se prononcer sur ce pacte fiscal et financier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le pacte fiscal et financier tel qu'établi.

2- CCFE APPROBATIONS MODIFICATIONS DES STATUS CCFE + PRISE EN CHARGE SDIS (D02-2024-01-31)

Monsieur le Maire explique que la CCFE a approuvé les modifications des statuts de la CCFE avec la prise en charge de la contribution du SDIS pour les communes membres. par délibération du 13/12/2023. Il est demandé aux communes membres de se prononcer sur ces modifications.

Après délibération à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal approuve ces modifications et habilite Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

3- CCFE REVISION ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (D03-2024-01-31)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCFE a revu le montant de l'attribution de compensation des communes membres pour 2024. Il est demandé à chaque conseil municipal d'approuver ces nouvelles compensations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve le montant révisé pour la commune de Chambéon pour 2024, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre les mesures et signer les documents nécessaires à cette mise en œuvre.

4- ECOLE – MAINTIEN RYTHME SCOLAIRE 4J/SEMAINE (D04-2024-01-031)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de préparer la rentrée scolaire 2024/2025, les horaires des écoles doivent être arrêtés. Il rappelle qu'en 2018 et 2021 une dérogation auprès de l'Inspection académique avait été décidée pour revenir à la semaine de 4 jours. Cette dérogation étant actée pour 3 ans il convient de se prononcer à nouveau sur cette dérogation et de solliciter le renouvellement pour une nouvelle durée de 3 ans. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal renouvelle cette dérogation pour une nouvelle période de 3 ans, dit que le temps scolaire est maintenu sur 4 jours soit lundi mardi jeudi et vendredi.

5- INDEMNITE EVICTION M FRECON (D05-2024-01-31)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la vente des parcelles ZN 79 et 81, louées par Monsieur Frécon agriculteur, il convient de lui verser une indemnité d'éviction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le montant proposé soit 18 000€, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

6- VENTE PARCELLE PARTIE SUD CANAL (D06-2024-01-31)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Frécon Thierry, s'est porté acquéreur pour une parcelle située sur la partie sud du Canal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte cette vente au profit de Monsieur Frécon pour un montant 9 000€.

7- ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU CANAL LD LES ODINETS (D07-2024-01-31)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que Monsieur THOMAS propriétaire de parcelles contiguës au chemin rural LD les Odinets désire se porter acquéreur pour la partie dudit chemin rural soit 460 m², et qu'il céderait à la commune la parcelle A 212 d'une superficie de 26 m² à titre gracieux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal accepte de vendre la parcelle C 1440 d'une superficie de 441 m² au prix de 500 €, accepte la cession à titre gracieux de Monsieur Thomas parcelle A 212 au profit de la commune, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser ce dossier et dit que les crédits seront inscrits au budget communal 2024..

8- DEVIS CHAMBEON PAYSAGE – AMENAGEMENT ACCES CARROSSABLE

Pour information Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'une plateforme fait être finalisée devant le bâtiment des services techniques et desservant également l'allée Marguerite Richard.

9- PERSONNEL COMMUNAL – DEMISSION ROSSIGNOL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur ROSSIGNOL Martial de son poste d'adjoint technique à compter du 5 janvier 2024. Son préavis se terminera le 5 février 2024.

10- TRAVAUX PASSAGE EN LEDS DES LUMINAIRES DE LA COMMUNE (D08-2024-01-31)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été validé lors du conseil municipal du 5 décembre 2023 de passer une partie de la commune en éclairage leds.

Après délibération à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal valide le passage en LEDS des Armoire AA, AC et Ad pour un montant total à la charge de la commune de 29 813 €, dit que ces crédits seront inscrits au budget de la commune 2024.

11- DEMANDE EMPLACEMENT VENTES A EMPORTER LE DIMANCHE SOIR PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS (D09-2024-01-31)

Monsieur le Maire revient sur l'intervention de Monsieur MAOUCHI avant l'ouverture de la séance du conseil. Ce dernier domicilié à Chambéon, est venu exposer son projet de plats à emporter avec implantation d'un camion le dimanche soir sur la place des anciens combattants. Après en avoir délibéré, à la majorité des voix par 13 pour, 2 abstentions, le conseil municipal donne son accord pour que Monsieur MAOUCHI installe son camion de vente de plats à emporter le dimanche soir de 17 h à 21 heures sur la place des anciens combattants.

QUESTION DIVERSES

- FÊTE DE LA MUSIQUE : renouvellement cette année pour le samedi 22 juin 2024.
- ACHATS PAONS PLAN D'EAU : Le conseil municipal valide ce projet, Monsieur TROTTET Jérémie se charge de ce dossier.
- DEMANDE DES PECHEURS OUVRIR LA HAIE POUR ACCES PECHEURS : Non car trop dangereux.
- DOSSIER VOLPATO : statu quo.
- DEPOT PLAINTÉ POUR VOL SERVICES TECHNIQUES : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le local des services techniques a été cambriolé. Un dépôt de plainte a été fait auprès de la Brigade de Feurs.
- Rejet de la demande de subvention de la MFR
- Remerciements de M & Mme Michot pour le colis de Noël.
- Evocation du problème des déjections canines. Un article sera inséré dans le petit journal pour rappeler aux propriétaires de chiens qu'il convient de ramasser les déjections canines de leurs animaux sur la voie publique.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21H40.

Le secrétaire de séance

Philippe MAYERE

Le Maire

Patrick MATHIEU